



**PRIX JOURNALIER DE PENSION :**

Le prix journalier de pension comprend deux éléments tarifaires :

- Un tarif "hébergement" couvrant l'ensemble des prestations d'administration, d'accueil hôtelier, de restauration, d'entretien des locaux et du linge, et d'animation de la vie sociale, fixé par l'établissement. Ce tarif évolue chaque année en fonction d'un pourcentage fixé par arrêté du Ministre des affaires sociales et de la santé.

APPARTEMENT Tarif TTC	CHAMBRE STANDARD Tarif TTC	GRANDE CHAMBRE Tarif TTC	STUDIO Tarif TTC
Hébergement en chambre double	Hébergement en chambre individuelle		
69,00 €	77,50 €	83,00 €	90,00 €

- Un tarif "dépendance" couvrant les prestations d'aide et de surveillance directement liées à l'état de dépendance de la personne. L'état de dépendance est apprécié par application de la grille nationale d'évaluation A.G.G.I.R. Ce tarif est fixé chaque année par arrêté du Président du Conseil Général et financé, selon les revenus, en tout ou partie par l'APA. Le reste à charge est au minimum égal au tarif des G.I.R. 5 et 6.

Niveau de dépendance	TARIF TTC
G.I.R. 5 et 6	5.36 €
G.I.R. 3 et 4	12.65 €
G.I.R. 1 et 2	19.93 €

Dépôt de garantie : tarif hébergement x durée du séjour dans la limite de 30 jours

**DEDUCTIONS :**

Hébergement : 20,00 € (forfait hospitalier) à partir du 4<sup>ème</sup> jour d'hospitalisation,  
4,50 € pour repas pris à l'extérieur, 9,00 € à partir du 4<sup>ème</sup> jour d'absence  
Dépendance : dès le 1<sup>er</sup> jour d'hospitalisation, à partir du 4<sup>ème</sup> jour d'absence

**PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES :**

Abonnement téléphonique : 6,35 € TTC par mois  
Appels téléphoniques : 0,25 € TTC par unité  
Repas invité : menu du jour : 10,90 € TTC le repas (hors boisson)  
menu "Terre" ou "Mer" : 14,90 € TTC le repas (hors boisson)